

Représentations sociales et représentation politique

Présence immigrante dans les organismes de la francophonie minoritaire au Canada

Nicole Gallant

Volume 29, numéro 1, 2010

Minorités, langue et politique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/039960ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/039960ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (imprimé)

1703-8480 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gallant, N. (2010). Représentations sociales et représentation politique : présence immigrante dans les organismes de la francophonie minoritaire au Canada. *Politique et Sociétés*, 29(1), 181–201. <https://doi.org/10.7202/039960ar>

Résumé de l'article

En examinant, d'une part, les représentations de l'immigrant véhiculées dans le discours officiel des principaux organismes des communautés francophones minoritaires au Canada et, d'autre part, la présence d'immigrants en leur sein, cet article explore les liens entre représentations sociales et représentation politique. Sur le plan du discours, on constate une évolution des représentations de la place des immigrants au sein des communautés, partant d'une séparation qui souligne l'altérité culturelle vers une image inclusive ou un pluralisme intégré. Du côté de la représentation politique descriptive, malgré d'importantes disparités régionales, les immigrants sont surreprésentés parmi le personnel, mais légèrement sous-représentés au sein des conseils d'administration.

REPRÉSENTATIONS SOCIALES ET REPRÉSENTATION POLITIQUE

PRÉSENCE IMMIGRANTE DANS LES ORGANISMES DE LA FRANCOPHONIE MINORITAIRE AU CANADA*

Nicole Gallant
*Institut national de la recherche scientifique,
Centre – Urbanisation Culture Société*
nicole_gallant@ucs.inrs.ca

Depuis le début des années 2000, l'augmentation et la rétention de l'immigration dans les communautés francophones en situation minoritaire au Canada font l'objet d'une volonté politique de la part, d'abord, des associations de la francophonie¹, puis du gouvernement fédéral² et, de plus en plus, des gouvernements

* Cette recherche a été rendue possible grâce à un financement du Conseil de recherches en sciences sociales et humaines (CRSH) du Canada (projet *Capacités d'inclusion des immigrants dans la francophonie canadienne non métropolitaine*, 2006). La cueillette de données de 2004 avec lesquelles je fais des comparaisons a été financée par le Centre Métropolis Atlantique.

1. Chedly Belkhodja et Nicole Gallant, 2004, «D'un déficit de diversité... à la production de la diversité: l'expérience immigrante francophone au Canada et au Nouveau-Brunswick», dans *La vie associative des migrants: quelles (re) connaissances? Réponses européennes et canadiennes*, sous la dir. de Joseph Gatugu, Spyros Amorantis et Altay Manço, Paris, L'Harmattan, p. 79-94; Nicole Gallant et Chedly Belkhodja, 2005, «Production d'un discours sur l'immigration et la diversité par les organismes francophones et acadiens au Canada», *Études ethniques canadiennes / Canadian Ethnic Studies*, vol. 37, n° 3, p. 35-58.
2. Comité directeur citoyenneté et immigration Canada – Communautés francophones en situation minoritaire, 2003, *Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*, Ottawa, Gouvernement du Canada; Comité directeur citoyenneté et immigration Canada – Communautés francophones en situation minoritaire, 2005, *Vers la francophonie canadienne de demain: sommaire des initiatives 2002-2006 pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*, Ottawa, Gouvernement du Canada; Comité directeur citoyenneté et immigration Canada – Communautés

provinciaux. En conséquence, la présence d'immigrants francophones en dehors du Québec a augmenté : alors que seulement 2 % des immigrants francophones s'installaient en dehors du Québec, en 1999, ils sont déjà 4,9 % en 2004³. Les immigrants constituent maintenant environ 10 % de la population francophone hors Québec du Canada⁴ (soit deux fois moins qu'à l'échelle nationale⁵).

Or, ces immigrants francophones ne s'intègrent pas forcément dans les *communautés* francophones locales⁶. Cela est attribuable à une foule de raisons, qui tiennent presque toutes de la difficulté à voir la francophonie minoritaire comme une communauté d'accueil et d'intégration à part entière. Pourtant, sous l'impulsion de la mondialisation, la question de l'inclusion des immigrants au sein des minorités nationales se pose à de plus en plus d'endroits, même si elle demeure très peu étudiée. Au contraire, la notion même de minorité nationale est le plus souvent mise en *opposition* aux groupes ethniques issus d'une immigration récente⁷.

Je considérerai ici les communautés francophones minoritaires du Canada comme une minorité nationale ou au moins comme ayant le *potentiel* d'en former une⁸. Certes, on ne peut pas dire

francophones en situation minoritaire, 2006, *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*, Ottawa, Gouvernement du Canada.

3. Citoyenneté et immigration Canada, 2005, *Document d'information – L'immigration favorise le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire – Communiqués août 2005*, [www.cic.gc.ca/FRAN-CAIS/nouvelles/05/0508-f.html], consulté en septembre 2006.
4. Lorna Jantzen, 2008, « Les liens entre la diversité et les minorités de langue officielle », *Thèmes canadiens*, printemps, p. 10-14.
5. Statistique Canada, 2008, *Regard sur la démographie canadienne*, n° 91-003-X au catalogue, p. 31.
6. Nicole Gallant et Carole Fournier, 2010 [sous presse], *Profil qualitatif des immigrants francophones du Canada Atlantique*, Institut national de la recherche scientifique Centre Urbanisation Culture Société (INRS-UCS); Nathalie Piquemal, Laurie Carlson Berg et Bathelemy Bolivar, 2008, « Inclusion des nouveaux arrivants en milieu linguistique et culturel minoritaire : Portraits du vécu individuel, familial, social et scolaire en milieu franco manitobain », communication présentée au colloque de l'Association d'études canadiennes *Dialogue canadien : l'état des relations entre les communautés du Canada*, Québec, octobre.
7. Will Kymlicka, 2001, *Citoyenneté multiculturelle*, Montréal, La Découverte/Boréal, p. 24-34.
8. Nicole Gallant, 2008, « Représentations de la francophonie locale chez les jeunes : comparaison de l'Acadie et de la Fransaskoisie », *Canadian Journal for Social Research / Revue canadienne de recherche sociale*, vol. 1, n° 1, p. 11-34 [http://www.acs-aec.ca/images/cjsr-linguistic-duality.pdf], consulté le 4 mars 2010.

Résumé. En examinant, d'une part, les représentations de l'immigrant véhiculées dans le discours officiel des principaux organismes des communautés francophones minoritaires au Canada et, d'autre part, la présence d'immigrants en leur sein, cet article explore les liens entre représentations sociales et représentation politique. Sur le plan du discours, on constate une évolution des représentations de la place des immigrants au sein des communautés, partant d'une séparation qui souligne l'altérité culturelle vers une image inclusive ou un pluralisme intégré. Du côté de la représentation politique descriptive, malgré d'importantes disparités régionales, les immigrants sont surreprésentés parmi le personnel, mais légèrement sous-représentés au sein des conseils d'administration.

Abstract. This paper looks at the relationship between social representations and political representation of immigrants, in organizations that purport to speak in the name of minority francophone communities in Canada. On the one hand, I examine organizations' discourse about immigrants and immigration, and on the other, I study the descriptive political representation of immigrants within the organizations. Discourse analysis reveals an evolution from a standpoint that presents immigrants as permanently different to a more inclusive description of immigrants' place within the francophone communities or a form of integrated pluralism. In terms of political representation, although there is great variety between provincial organizations, one can conclude that immigrants are overrepresented among the organizations' employees, but slightly underrepresented in most organizations' administrative offices.

qu'elles forment une culture sociétale complète au sens de Will Kymlicka⁹. Toutefois, dans la suite de Joseph Yvon Thériault¹⁰, on peut considérer qu'il y a, au moins de la part d'une certaine élite politique ou intellectuelle, une volonté de « faire société », quelque peu à part de la majorité, en cherchant une certaine autonomie institutionnelle sur les plans linguistique, religieux, scolaire, littéraire et politique. Qui plus est, la prétention partagée des organismes communautaires et du ministère Citoyenneté et Immigration Canada de faire des groupes francophones minoritaires des sociétés d'accueil à part entière pour les immigrants internationaux tend vers une conception de ces groupes comme possédant certains caractères nationaux. C'est justement à ce titre qu'il est intéressant de les étudier ici.

Dans cet article, j'aborderai l'inclusion des immigrants dans la francophonie minoritaire sous l'angle de deux concepts distincts de représentations : représentations sociales et représentation politique. Je préciserai d'abord comment ces deux concepts s'appliquent à la

9. Kymlicka, *Citoyenneté multiculturelle*, p. 24-34.

10. Joseph Yvon Thériault, 2007, *Faire société. Société civile et espaces francophones*, Sudbury, Éditions Prise de parole.

question de l'inclusion des immigrants dans une minorité nationale et en particulier dans la francophonie canadienne, avant de me pencher sur les résultats de l'analyse empirique. Il ressortira que les représentations de soi véhiculées par les associations dites représentatives de cette francophonie (la façon dont ils définissent la collectivité au nom de laquelle ils parlent) sont reliées de près à la représentation politique (la composition ethnique des organismes).

CADRE CONCEPTUEL

Les représentations sociales

Les représentations sociales peuvent être définies comme l'ensemble des images, des croyances, des connaissances, voire des valeurs et des attitudes, rattachées à un objet. Selon la théorie des représentations sociales émise par Serge Moscovici¹¹ puis développée par d'autres¹², celles-ci se construisent dans une dialectique de communication¹³. Pour un objet donné, divers segments sociaux sont porteurs de différentes représentations de cet objet : individus, médias, gouvernements, partis politiques, groupes de pression, ainsi que des documents divers, comme les manuels scolaires¹⁴, etc. Certaines de ces représentations ont plus de poids que d'autres. Sur les questions qui nous intéressent ici, les gouvernements et les autres élites institutionnelles jouent un rôle crucial. D'une part,

-
11. Serge Moscovici, 1984, «The Phenomenon of Social Representations», dans *Social Representations*, sous la dir. de Robert M. Farr et Serge Moscovici, Cambridge, Cambridge University Press et Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, p. 3-69.
 12. Voir notamment Jonathan Potter et Ian Litton, 1985, «Some Problems Underlying the Theory of Social Representations», *British Journal of Social Psychology*, n° 24, p. 81-90; ainsi que Maaris Raudsepp, 2005, «Commentary: Why Is It So Difficult to Understand the Theory of Social Representations?», *Culture and Psychology*, vol. 11, n° 4, p. 455-468.
 13. Sandra Jovchelovitch, 1996, «In Defence of Representations», *Journal for the Theory of Social Behaviour*, vol. 26, p. 121-136.
 14. Voir le classique de Sylvie Vincent et Bernard Arcand, 1979, *L'image de l'Amérindien dans les manuels scolaires du Québec ou Comment les Québécois ne sont pas des sauvages*, coll. «Cultures amérindiennes», Ville LaSalle, Éditions Hurtubise HMH/ Cahiers du Québec. Pour un exemple plus récent de ce champ foisonnant, voir Béchir Oueslati et Marie McAndrew (avec la collaboration de Denise Helly), 2004, *Le traitement de l'islam et des musulmans dans les manuels scolaires de langue française du secondaire québécois (histoire, géographie, éducation économique, formation personnelle et sociale)*, Rapport de recherche, Montréal, Chaire en relations ethniques, Université de Montréal.

le discours public gouvernemental est un pivot de la construction identitaire nationale¹⁵. D'autre part, s'agissant d'immigration au sein de la nation, c'est aussi aux gouvernements – en particulier au gouvernement municipal, en raison de sa proximité avec le citoyen – qu'il incombe, selon Caroline Andrew¹⁶, de délibérément produire un discours sur soi ou un «récit» qui soit ouvertement inclusif des nouveaux arrivants et qui favorise clairement la diversité interne de la communauté. Dans le cas des minorités, les associations et les autres institutions propres – en tant que principaux leaders politiques du groupe – se substituent aux gouvernements pour jouer ce rôle de construction identitaire¹⁷ et de vecteur du discours inclusif, puisqu'ils représentent justement l'ensemble au sein duquel les immigrants devraient être inclus. C'est donc leurs représentations que nous étudierons ici.

Les représentations sociales de l'inclusion des immigrants dans une collectivité quelconque peuvent être abordées de diverses manières. Je me pencherai ici sur deux axes : les représentations de la nature du groupe lui-même et les représentations des rapports entre les groupes ethnoculturels dans la société ou la communauté. Dans le premier axe, je m'intéresserai à la façon dont est définie l'appartenance au groupe. Celle-ci peut se situer quelque part sur un continuum de degré d'essentialisme que j'emprunterai à l'étude du nationalisme, allant d'une conception *ethnique* du groupe (fondée sur l'hérédité et associée à des caractéristiques acquises à la naissance ou en bas âge, comme la langue maternelle ou la culture) jusqu'à une conception dite *civique* (fondée sur un choix volontaire et associée à des caractéristiques qui s'acquièrent, que ce soit la citoyenneté, le lieu de résidence, la connaissance de la langue commune ou l'adhésion à certaines valeurs politiques)¹⁸. Un

15. Gilles Bourque et Jules Duchastel, 1996, *L'identité fragmentée*, Montréal, Fides.

16. Caroline Andrew, 2008, «Le rôle des communautés d'accueil dans l'attraction et la rétention des nouveaux arrivants et des minorités», Allocution lors de la Plénière 1, Dixième conférence nationale Métropolis, Halifax, [http://canada.metropolis.net/events/cpac_10th_conf/cpac_10th_conf_f.html], consulté le 18 novembre 2008.

17. Joseph-Yvon Thériault, 1995, *L'identité à l'épreuve de la modernité. Écrits politiques sur l'Acadie et les francophonies minoritaires*, Moncton, Éditions d'Acadie.

18. Dominique Schnapper, 1994, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard; Jeremy Webber, 1999, «Just How Civic Is Civic Nationalism in Quebec?», dans *Citizenship, Diversity and Pluralism. Canadian and Comparative Perspectives*, sous la dir. d'Alan C. Cairns, John C. Courtney, Peter MacKinnon, Hans J. Michelmann et David E. Smith, Montreal/Kingston : McGill-Queen's University Press, p. 87-107; Alain Deikhoff, 1996, «La déconstruction d'une illusion. L'introuvable

groupe défini de manière ethnique peut difficilement recevoir de nouveaux arrivants, alors qu'un groupe défini de manière civique est plus inclusif, dans la mesure où il peut être pluriethnique ou pluriculturel; la façon dont les leaders francophones définissent «qui ils sont» décidera donc de l'inclusion identitaire des immigrants. En l'absence de territoire propre, sur lequel il pourrait suffire de s'établir pour devenir «citoyen acadien» ou «citoyen fransaskois», il leur faut déterminer s'ils constituent une minorité *linguistique* (donc potentiellement inclusive et pluriculturelle ou pluriethnique) ou bien *ethnoculturelle* (donc exclusive parce que plus héréditaire)¹⁹.

Dans le deuxième axe, nous distinguerons les représentations des rapports entre les groupes culturels ou ethniques dans la société. Nous en distinguerons trois principales. Dans le premier modèle, il y aurait diverses *entités* au Canada, qui peuvent et devraient «dialoguer» entre elles, afin de mieux se comprendre et pour vivre côte à côte en harmonie. Ces entités seraient les autochtones, les francophones, les anglophones et les communautés culturelles des nouveaux arrivants. Ce modèle repose sur une logique de «séparation» des groupes (un «pluralisme constitué»²⁰), qui n'est pas sans rappeler l'une des principales critiques du multiculturalisme: ce modèle ne propose pas d'espace commun ou partagé; il n'y a pas de société d'accueil au sein de laquelle les immigrants s'intégreraient²¹. En catégorisant les individus dans des groupes qui demeurent distincts, l'idée de *dialogue* entre les communautés maintient donc les immigrants dans leur différence. Pour la ques-

opposition entre nationalisme politique et nationalisme culturel», *L'Année sociologique*, n° 1, p. 43-55; Michel Seymour, 1999, «Plaidoyer pour la nation sociopolitique», dans *Nationalité, citoyenneté et solidarité*, sous la dir. de Michel Seymour, Montréal, Liber, p. 153-167; Oliver Zimmer, 2008, «“Civic-versus-Ethnic” and the Peculiarities of European Nationalism», ASEN Conference *Nationalism, East and West: Civic and Ethnic Conceptions of Nationhood*, London School of Economics and Political Science.

19. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet ici, puisque j'ai traité plus longuement de cette question ailleurs. Voir notamment Nicole Gallant, 2010 [sous presse], «Les communautés francophones en milieu minoritaire et les immigrants: entre ouverture et inclusion», dans *L'inclusion dans la francophonie minoritaire au Canada*, sous la dir. de Sylvie Lafrenière, Gratien Allaire et Peter Dorrington, Sudbury, Éditions Prise de parole.
20. Baha Abu-Laban et Donald Mottershead, 1981, «Cultural Pluralism and Varieties of Ethnic Politics», *Canadian Ethnic Studies*, vol. 13, n° 3, p. 44-63.
21. Christian Poirier, 2005, «Dynamiques et enjeux de la gestion de la diversité ethnique au sein des villes canadiennes», dans *Rendez-Vous Immigration 2004: Enjeux et défis de l'immigration au Nouveau-Brunswick*, sous la dir. d'Hélène Destrempe et Joe Ruggieri, Fredericton, Policy Studies Centre, Université du Nouveau-Brunswick, p. 525-540.

tion qui nous intéresse ici, ce modèle juxtapose les francophones «de souche» et les immigrants, et ne permet pas de concevoir la francophonie comme une communauté d'accueil et d'intégration.

Une deuxième représentation voit au contraire la société d'accueil comme un espace commun, *au sein* duquel les entités immigrantes ont une place. C'est l'image proposée récemment par Patrimoine canadien, qui dit vouloir dépasser l'idée de « conversation bidirectionnelle » (*two-way street*)²². Cette nouvelle approche de respect de la diversité fondée sur quelques valeurs communes est étonnamment proche de l'interculturalisme (généralement perçu comme le modèle dominant au Québec), qui tente de trouver un équilibre entre la reconnaissance de l'importance des différences ethnoculturelles et la création d'un espace commun avec un socle de références partagées²³. Appliqué au cas qui nous préoccupe ici, ce modèle supposerait que les communautés issues de l'immigration puissent devenir une composante particulière, mais *au sein* de la communauté francophone minoritaire et non plus simplement en dialogue avec elle.

Mais on peut aller encore plus loin, vers ce qu'Abu-Laban et Mottershead appellent le pluralisme intégré²⁴. Dans ce troisième type de représentation de la place des immigrants dans la société, il s'agirait de former ensemble une entité commune (un « nous »). L'objectif n'est pas de gommer la diversité au nom d'une conception monoculturelle de la société, dans une approche assimilationniste radicale²⁵; le pluralisme intégré est égalitaire et favorable à la diversité. Toutefois, les divers groupes y sont peu séparés. Ce rapprochement des groupes peut prendre plusieurs formes, la plus amplement discutée dans la littérature étant le modèle universaliste civique, qui repousse les différences culturelles à la sphère privée, l'espace public mettant en valeur l'égalité dans l'uniformité²⁶. Le pluralisme intégré est généralement pensé à l'échelle d'un État, mais il peut être imaginé *au sein* des minorités nationales. Ce n'est pas la voie retenue par le Québec, mais nous verrons que plusieurs organismes de la

22. Kamal Dib et Brittany Turcotte (ministère du Patrimoine canadien), 2008, « Aires communes, et non pas rue à double sens : Promotion d'une identité canadienne partagée grâce à des espaces multiculturels communs », communication présentée à la Dixième Conférence nationale Métropolis, Halifax, avril.

23. Poirier, « Dynamiques et enjeux de la gestion de la diversité ethnique... », *op. cit.*

24. Abu-Laban et Mottershead, « Cultural Pluralism and Varieties of Ethnic Politics », *op. cit.*

25. Poirier, « Dynamiques et enjeux de la gestion de la diversité ethnique... », *op. cit.*

26. Schnapper, *La communauté des citoyens*, *op. cit.*

francophonie minoritaire tendent vers ce modèle et tentent de faire des communautés francophones en situation minoritaire un second espace commun, partagé par les nouveaux arrivants francophones et les « locaux » francophones. L'existence au Canada de deux entités pouvant chacune servir de société d'accueil pour les immigrants et être ainsi deux terroirs d'intégration ou d'*inclusion* des immigrants conduirait à son paroxysme l'idée de dualité canadienne.

Mais au-delà des discours sur ces modèles imaginés – ou en deçà, selon le point de vue – se trouve la question des pratiques concrètes, qui peuvent révéler le degré d'engagement envers les modèles abstraits. Parmi les pratiques concrètes relatives à l'aménagement public de la diversité ethnoculturelle, se trouve la question de la représentation politique des minorités.

La représentation politique

Dans son ouvrage classique sur la représentation politique²⁷, Hanna F. Pitkin distinguait quatre formes de représentation. Outre la représentation formelle (les procédures formelles qui fondent la légitimité des représentants), la représentation symbolique (la façon dont le représentant personnifie ce qui est représenté) et la représentation substantive (qui se fait dans l'agissement des représentants), la représentation descriptive est le fait que le représentant corresponde ou ressemble à ceux qui sont représentés, notamment en étant le reflet de leurs opinions ou intérêts. D'autres auteurs ont proposé des compléments typologiques, dont le plus connu est probablement la représentation de type *surrogate* proposée par Jane Mansbridge²⁸, c'est-à-dire le fait pour les représentés de ne pas appartenir à la constituante du représentant. La traduction « représentation de causes » proposée par Manon Tremblay²⁹ me semble une interprétation restrictive mais réaliste de la notion de *surrogate representation*, celle-ci pouvant être davantage essentialiste.

C'est généralement à la représentation descriptive que font référence les études sur la représentation des minorités ou celle des femmes au sein des instances décisionnelles. Cette forme de représentation a donc fait l'objet de nombreuses réflexions théoriques et empiriques. Une des questions fondamentales consiste

27. Hanna F. Pitkin, 1967, *The Concept of Political Representation*, Berkeley, University of California Press.

28. Jane Mansbridge, 2003, « Rethinking Representation », *American Political Science Review*, vol. 97, n° 4, p. 515-28.

29. Manon Tremblay, 2005, *Québécoises et représentation parlementaire*, Québec, Presses de l'Université Laval.

à savoir comment déterminer les composantes pertinentes qui doivent être représentées (sexe, ethnie, orientation idéologique, etc., par opposition par exemple au fait de porter des lunettes ou bien d'être gaucher) et le fait que ces composantes soient ou non stables dans le temps³⁰. Si certains accusent – souvent à juste titre – cette réflexion d'être porteuse d'un certain essentialisme³¹, une des solutions consiste à voir que, au-delà de « la ressemblance des corps », il y aurait des « expériences communément partagées » qui pourraient légitimer le besoin d'être représenté par quelqu'un de semblable à soi³². Par ailleurs, sur le plan institutionnel, la représentation descriptive (la présence de représentants de certains sous-groupes dans les instances décisionnelles) peut être prescrite et imposée de manière formelle³³ ou bien être le fruit d'une sorte de hasard.

S'agissant de la représentation des minorités, typiquement, les chercheurs se posent des questions de représentation des minorités ethniques au sein de l'État générique³⁴. Et, lorsqu'on s'interroge plutôt sur la place ou la représentation de minorités au sein d'autres minorités, on change généralement de registre : on se pose la question de la place des femmes, surtout (par exemple dans la gouvernance autochtone, ou justement chez les minorités francophones au Canada³⁵), mais aussi des minorités idéologiques,

30. Ruby B. Andrew, 2003, « Beyond Representativeness? Trends in Political Representation », *European Review*, vol. 11, n° 2, p. 147-161 ; Tremblay, *Québécoises et représentation parlementaire*, p. 5.

31. Iris Marion Young, 2000, *Inclusion and Democracy*, Oxford, Oxford University Press ; Karen Celis, 2007, « Substantive Representation of Women : The Representation of Women's Interests and the Impact of Descriptive Representation in the Belgian Parliament (1900-1979) », *Journal of Women, Politics and Policy*, vol. 28, n° 2, p. 85-114.

32. Manon Tremblay résumant Jane Mansbridge sur la représentation des femmes, dans Tremblay, *Québécoises et représentation parlementaire*, p. 6.

33. Andrew Reynolds, 2006, *Protection et participation des minorités et systèmes électoraux*, Rapport au Minority Rights Group International, Londres.

34. L'expression est d'Alain Diekhoff, 2000, *La nation dans tous ses États. Les identités nationales en mouvement*, Paris, Flammarion.

35. Voir Linda Cardinal et Rachel Cox, 2007, « La représentation des femmes au sein des groupes minoritaires : Le cas des femmes francophones vivant en milieu minoritaire au Canada », *Les Cahiers de la femme / Canadian Woman Studies*, vol. 25, n°s 3-4, p. 91-96. Bien que ces auteures se soient en fait surtout penchées sur la représentation des groupes de femmes auprès du gouvernement générique plutôt que sur la présence de femmes au sein des institutions principales de la minorité francophone, comme je le fais ici pour les immigrants.

des homosexuels, des handicapés, etc.³⁶. Dans cet article, le lecteur l'aura compris, je vais plutôt me pencher sur la représentation des minorités ethniques issues de l'immigration au sein des minorités nationales, de la même manière que l'on se penche habituellement sur la représentation des personnes issues de l'immigration au sein du gouvernement de l'État.

Or, si certaines minorités nationales possèdent leur propre gouvernement, dans des arrangements de type fédéral, ce n'est pas le cas de la francophonie minoritaire hors Québec. Les organismes communautaires francophones ne sont pas des gouvernements et ne s'y apparentent ni dans leur structure ni dans leur comportement. Sur le plan structurel, ils sont comme des groupes de pression ordinaires, c'est-à-dire avec des membres inscrits (plutôt que des « citoyens ») et des élections limitées aux membres inscrits, tenues lors d'une assemblée générale localisée dans l'espace et réunissant parfois à peine plus d'une centaine de personnes³⁷. Sur le plan du comportement, également, ils s'apparentent à des groupes de pression, dont la logique consiste en la réalisation d'« actions discrètes derrière les portes de la bureaucratie »³⁸.

Depuis 1999, l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF) présente une exception à ce modèle. Elle est dorénavant entièrement élue dans une douzaine de circonscriptions (et le président au suffrage universel francophone direct). Il lui arrive même de se présenter – de manière plutôt informelle – comme « le gouvernement des Fransaskois ». Mais, évidemment, ce « gouvernement » n'est pas reconnu par les gouvernements officiels du Canada (qui traitent l'ACF comme n'importe quel autre groupe communautaire). Surtout, elle n'a pas d'autorité sur la population et il n'est d'ailleurs pas du tout certain que celle-ci la reconnaisse toujours comme son « gouvernement ». En somme, elle n'est pas, elle non plus, un gouvernement, même si, dans sa logique, elle s'en approche plus que les autres associations francophones, provinciales ou nationales.

Néanmoins, les associations représentant la francophonie s'apparentent au gouvernement sur un point. Bien que les organismes communautaires ne prennent pas des décisions qui s'appliquent

36. Voir par exemple l'éventail de textes proposés par Avigail Eisenberg et Jeff Spinner-Halev, 2005, *Minorities within Minorities: Equality, Rights and Diversity*, Cambridge, Cambridge University Press.

37. Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick, 2007, « La SAANB fera peau neuve : La Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick verra le jour le plus rapidement possible », communiqué, 24 septembre.

38. Yann Fournis, 2008, « Un immobilisme républicain en trompe-l'œil ? Région, politique linguistique et pays en Bretagne : l'institutionnalisation au prisme de l'informel », dans ce numéro.

à l'ensemble comme le font les gouvernements, il n'en demeure pas moins qu'ils disent *parler au nom* de la minorité francophone (au-delà des membres formellement inscrits). C'est en ce sens qu'il y a un enjeu de représentation – de type symbolique, selon la typologie de Pitkin – qui peut s'apparenter à celui que l'on rencontre au sein des gouvernements³⁹.

Toutefois, puisque les organismes se créent eux-mêmes et décident eux-mêmes qui ils sont, ils peuvent choisir à leur guise *qui* ils représentent. Nous allons donc tenter de voir si les organismes de la francophonie minoritaire conçoivent leurs représentés comme étant un ensemble civique (susceptible d'inclure les immigrants), ou bien davantage comme un groupe ethnique ou ethnoculturel (dans lequel les immigrants n'ont par définition pas leur place), ou encore si leur discours et leur comportement les placent quelque part entre les deux. Dans les prochaines sections, nous explorerons donc les liens qui peuvent exister entre représentations de soi et représentation politique des immigrants au sein des organismes qui disent représenter la francophonie provinciale.

C'est sans surprise que nous verrons que les organismes qui n'ont pas une représentation inclusive de leurs représentés n'ont pas non plus une forte présence immigrante en leur sein et que celle-ci est souvent confinée aux enjeux de l'immigration. En revanche, il n'est pas automatique de trouver une représentation politique immigrante dans les bureaux de direction même chez les organismes qui prônent une conception de pluralisme intégré pour la francophonie canadienne en milieu minoritaire.

RÉSULTATS

Pour étudier ces questions au sein de la francophonie minoritaire du Canada, je me suis penchée sur les dix principaux organismes qui disent parler au nom de cette minorité et qui sont les principaux interlocuteurs des gouvernements fédéraux et provinciaux en la matière. La structure de gouvernance de la francophonie minoritaire canadienne est chapeautée par la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), qui regroupe, en plus de dix associations pancanadiennes sectorielles, quelque douze associations « porte-parole » provinciales et territoriales. Certes, il existe aussi d'innombrables autres organismes, généralement sectoriels, qui parlent aussi au nom de

39. Au sujet des associations comme porteuses d'une forme de représentation, lire aussi Mark Warren et Dario Castiglione, 2004, « The Transformation of Democratic Representation », *Democracy and Society*, vol. 2, n° 1, p. 5 et 20-22.

francophones minoritaires (comme des associations de parents francophones ou des organismes jeunesse). Or, ces groupes de pression ne peuvent, eux, aucunement être apparentés à des gouvernements et les questions de la représentation de soi et de la représentation politique y sont moins saillantes; c'est pourquoi ils ont été écartés.

Les représentations sociales

Données

Pour caractériser le discours des organismes au sujet de l'immigration, je me suis penchée sur l'étude de leur site Internet. Une première fois à l'été 2004 et une seconde fois à l'hiver 2008; mon équipe a donc récolté tous les passages portant directement ou indirectement sur l'immigration et les immigrants⁴⁰. Cela a permis d'obtenir un corpus de plus de 346 000 caractères (équivalent de 138 pages à simple interligne) en 2004 et de presque 155 000 caractères (environ 62 pages) en 2008.

L'utilisation des sites Internet comporte certaines faiblesses. D'une part, la documentation disponible n'est pas toujours abondante; certains sites sont minimalistes et d'autres ne sont pas mis à jour régulièrement. Il n'en demeure pas moins que le site constitue une vitrine publique de l'organisme. D'autre part, les documents disponibles sont évidemment le reflet d'une position officielle. Mais c'est justement à ce titre que nous les analyserons, c'est-à-dire en tant que révélateurs du discours *public* de l'organisme sur l'immigration.

Ces extraits ont été codés dans le logiciel NVivo, dans une combinaison d'approches déductive et inductive, puisque le codage a permis le développement de nouvelles catégories⁴¹. Dans le but de réduire les effets de la subjectivité du chercheur, deux personnes codaient séparément les passages, avant de comparer et de fusionner les catégories et le codage.

40. Cette collecte a été réalisée par Valérie Quintal (alors étudiante au Département de science politique de l'Université de Moncton) en 2004 et par Corinne Côté (étudiante à la maîtrise en pratiques de recherche et action publique de l'INRS-UCS) en 2008.

41. Kathy Charmaz, 1983, «The Grounded Theory Method: An Explication and Interpretation», dans *Contemporary Field Research. A Collection of Readings*, sous la dir. de Robert M. Emerson, Boston/Toronto, Little, Brown and Company, p. 112.

Dans les deux phases de codage, nous avons examiné l'ensemble du discours sur l'immigration dans une logique d'analyse thématique⁴² (les bienfaits qui lui sont associés, les stratégies élaborées et mises en œuvre, etc.). Mais, dans cet article, je porterai un intérêt particulier à l'énonciation et à l'intersubjectivité⁴³.

Résultats

En 2004, le discours des organismes avait pu assez clairement être catégorisé soit dans une rhétorique d'altérité (ou de séparation avec dialogue), soit dans une logique d'inclusion (ou de pluralisme intégré). Dans le premier cas de figure, les immigrants étaient placés dans une perpétuelle altérité : ces organismes parlaient d'aller vers « eux », d'entrer en dialogue ; ils disaient aussi que c'est à « nous » de décider si on accepte les immigrants dans « nos » écoles, etc. C'est cette position que nous rencontrons le plus souvent. Dans le second cas, beaucoup plus rare, le « nous » était présenté dans sa diversité, elle-même mise de l'avant comme une richesse⁴⁴.

Toutefois, en 2008, nous avons rencontré très peu de propos marquant l'altérité des immigrants, sans pour autant que tous les organismes aient basculé vers le pluralisme intégré. Nous avons plutôt senti le besoin d'introduire une catégorie intermédiaire, réunissant des propos qui notent encore l'altérité, mais tout en ayant explicitement un objectif d'inclusion : « La stratégie Agrandir l'espace francophone, proposée par la Société franco-manitobaine [...] vise la participation de chacun des groupes suivants : 1. Les francophones, 2. Les familles dont un parent est non francophone. 3. Les immigrants. 4. Les personnes bilingues de la majorité. 5. Les gens unilingues anglophones de la majorité. » On voit ici que « les immigrants » sont distincts des « francophones », mais les deux sont des composantes potentielles de « l'espace francophone ». Cela correspond au deuxième type de représentations évoqué dans la partie conceptuelle, sauf que cela semble ici une phase transitoire vers autre chose (de plus inclusif encore) plutôt qu'un objectif.

42. Laurence Bardin, 1993, *L'analyse de contenu*, Paris, Presses universitaires de France.

43. Dominique Maingueneau, 1991, *L'analyse du discours. Introduction aux lectures de l'archive*, Paris, Hachette ; André Fossion et Jean-Paul Laurent, 1981, *Pour comprendre les lectures nouvelles*, Paris, Duculot.

44. L'analyse complète des données de 2004 est parue dans Gallant et Belk-hodja, « Production d'un discours sur l'immigration... », *op. cit.*

En effet, dans l'ensemble, nous observons une tendance beaucoup plus nette vers l'inclusion, avec des phrases comme : « Il est alors de notre devoir d'accueillir et d'orienter ces nouveaux arrivants afin qu'ils se sentent *membres* de la grande *famille* franco-albertaine » (Association canadienne-française de l'Alberta ; je souligne).

Cette généralisation voile cependant des disparités régionales importantes, difficiles à chiffrer étant donné les faibles nombres en présence, mais qu'il est néanmoins possible de caractériser grâce à l'analyse thématique. Ainsi, les associations dans la région de l'Atlantique sont pour l'instant plus préoccupées de faire venir des immigrants que de leur inclusion dans la société : lorsqu'il est question d'immigration, c'est pour parler de stratégies ou de programmes, voire de structures d'accueil – ces thèmes sont d'ailleurs parfois déclinés au conditionnel ou au futur, comme un projet encore à construire. L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario souligne plutôt, et assez systématiquement, comment les immigrants sont une partie importante de la francophonie ontarienne. « C'est auprès de tous les francophones, de tous les nouveaux arrivants de langue française, de cette collectivité qui rassemble au-delà de 500 000 personnes que nous nous engageons » ; « C'est ainsi qu'aujourd'hui, la francophonie ontarienne est une collectivité très diversifiée sur le plan ethnique. » Pour sa part, le discours des organismes des Prairies manifeste aussi la volonté d'adopter une conception plus inclusive de la francophonie locale ; ceux-ci sont le plus souvent dans cette catégorie entre-deux, où l'immigration est soulignée dans sa différence, mais tout en insistant qu'elle est une composante à l'intérieur de la francophonie locale. Enfin, la Fédération des francophones de Colombie-Britannique (FFCB) traite de l'immigration simplement au passage, comme un de ses dossiers prioritaires, au même titre que l'éducation, la santé ou la jeunesse. Cette communauté ayant 14 % d'immigrants francophones en son sein⁴⁵, on ne peut pas voir là une ressemblance avec le discours des organismes de l'Atlantique, où l'immigration est à l'état de projet. On devrait peut-être plutôt voir dans ces propos l'intégration de l'enjeu de l'immigration comme relevant d'une société inclusive, un peu comme l'immigration est un des portefeuilles ministériels de la plupart des pays d'immigration. Évidemment, cela ne signifie pas que l'immigration se passe sans heurts dans la francophonie de Colombie-Britannique, mais cela annoncerait une inclusion plus complète des immigrants dans l'ensemble que la FFCB cherche à représenter.

45. Données du recensement de 2001, dans Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), 2004, *Profil de la communauté francophone de la Colombie-Britannique*, Ottawa.

La représentation politique

Données

Pour mesurer la présence immigrante au sein des mêmes organismes, j'ai retenu deux indicateurs : le ratio d'immigrants, d'une part dans le conseil d'administration (ou l'équivalent) et, d'autre part parmi les membres du personnel employé par l'organisme. Cette information n'étant pas disponible de manière fiable sur les sites Internet, il a fallu procéder à une enquête directement auprès des organismes, ce qui s'est fait par téléphone à l'automne 2008.

Résultats

Le tableau 1 présente les résultats de cette enquête. Bien que des pourcentages soient utilisés dans le texte à des fins comparatives, il est important de rappeler qu'ils doivent être employés avec prudence, car les nombres sont très faibles.

Pour le premier indicateur, on compte en moyenne 8 % d'immigrants dans les conseils d'administration des organismes étudiés. On peut aussi constater que plusieurs organismes n'ont aucun immigrant qui soit membre de leur conseil d'administration. C'est le cas de la majorité des organismes en Atlantique, mais aussi de l'organisme pancanadien Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), ainsi que des députés élus de l'Assemblée communautaire fransaskoise. La plupart des autres ont de 10 % à 15 % d'immigrants. C'est au conseil d'administration de la Fédération des francophones de Colombie-Britannique (FFCB) que l'on trouve le plus d'immigrants, soit près du tiers (29 %). Même si c'est aussi la province où l'on compte le plus d'immigrants francophones en proportion de la population francophone (soit 14 % en 2001⁴⁶), les immigrants sont donc numériquement surreprésentés au sein de la FFCB. Fait intéressant, mon interlocutrice à la FFCB a dû réfléchir plus longuement que les autres et passer un à un les noms des individus avant de pouvoir se rappeler si celui-ci était un immigrant et celle-là non, comme si cette spécificité n'était pas à ses yeux une dimension saillante de leur personne. D'ailleurs, aucun des membres du conseil d'administration ou des employés de l'organisme n'est originaire de Colombie-Britannique; ceux qui ne sont pas des immigrants sont des migrants interprovinciaux, le plus souvent originaires du Québec.

46. *Id.*

Tableau 1. Ratio d'immigrants au sein du conseil d'administration et au sein du personnel, selon l'organisme (en fréquence)

Organisme	Ratio d'immigrants dans les bureaux de direction	Ratio d'immigrants au sein du personnel
Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA)	0/6	1/10
Société Saint-Thomas d'Aquin (SSTA)	0/13	0/2
Fédération francophone de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL)	0/8	1/7
Fédération acadienne de Nouvelle-Écosse (FANE)	0/6	3/10
Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB)	1/14	1/3
Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO)	4/24	1/5
Société franco-manitobaine (SFM)	1/8	6/19
Assemblée communautaire fransaskoise (ACF)	0/15	4/24
Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA)	1/11	2/24
Fédération francophone de Colombie-Britannique	2/7	5/13
Total	9/112	24/117

Dans le cas de deux organismes, des immigrants sont présents au conseil d'administration en raison d'une place qui leur est assignée. Premièrement, l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) réserve quatre de ses 24 sièges à des représentants des « minorités raciales et ethnoculturelles francophones » (dont un devient l'un des deux vice-présidents), élus par les membres appartenant eux-mêmes à des minorités raciales ou ethnoculturelles. Aucun autre membre du conseil d'administration de l'AFO n'est issu de l'immigration, de sorte que le taux de 17 % d'immigrants au sein du conseil d'administration est entièrement le fait d'une intervention structurelle délibérée. On est donc ici dans ce que Baha Abu-Laban et Donald Mottershead considéreraient une logique de séparation, du type que l'on trouve dans le pluralisme constitué. C'est aussi le cas de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB), depuis qu'elle réserve un siège sur 14 pour un immigrant. Pourtant, au moment de ce changement, le conseil d'administration de la SANB comprenait déjà trois immigrants (même si le

Nouveau-Brunswick a la plus faible proportion d'immigrants au sein de sa francophonie, soit 0,9 %⁴⁷). Ces trois individus étaient là non pas en tant que représentants formels ou informels des immigrants, mais à titre de représentants des sections régionales, ce qui dénotait une inclusion plus complète, puisque cela montre qu'il était concevable que des non-immigrants soient représentés par des immigrants. Il serait toutefois douteux d'affirmer que le fait de réserver un siège soit la cause de la diminution subséquente de la présence immigrante à la direction de l'organisme.

Néanmoins, les bureaux de direction des organismes en Atlantique incluent nettement moins d'immigrants (seulement 2 %) que ceux des autres régions. Outre l'explication strictement démographique, il y a à mon sens deux autres grands axes explicatifs. Premièrement, l'arrière-garde de l'élite organisationnelle acadienne tend à ne pas laisser sa place, ni aux immigrants ni aux autres⁴⁸. Deuxièmement, on observe en Acadie une certaine frilosité à la diversité interne⁴⁹. Il ne faut pas en conclure que les Acadiens soient racistes, ni même qu'ils soient fermés à l'immigration; j'ai montré ailleurs qu'il y avait là une nuance importante⁵⁰. Cette frilosité se manifeste plutôt par le fait que les Acadiens ne sont pas vraiment prêts à considérer les immigrants comme des «Acadiens» (par opposition par exemple aux Fransaskois). En ce sens, le terme «Acadien» référerait à un groupe ethnique (plutôt que civique). Et certains organismes acadiens considèrent qu'ils représentent les «Acadiens», vus comme un ensemble ethnoculturel, plutôt que les «francophones». Derrière ces deux explications, on voit encore se profiler le fait que ces organismes fonctionnent dans une logique de groupe d'intérêt et non pas de gouvernement (d'une minorité sans État).

En ce qui concerne le second indicateur, les proportions d'immigrants sont plus importantes. En moyenne, 21 % des personnes employées par les organismes sont d'origine immigrante. Si la Société Saint-Thomas d'Aquin n'emploie aucun immigrant – ce

47. Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), 2004, *Profil de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick*, Ottawa.

48. Éric Forgues, 2008, «La gouvernance des communautés francophones en situation minoritaire et le partenariat avec l'État», dans ce numéro, voir aussi Joel Belliveau et Gino LeBlanc, 2008, «Les structures de gouverne de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick», communication prononcée au Colloque *Gouvernance et participation démocratique au sein des minorités linguistiques et nationales*, CRFPP, Ottawa, Université d'Ottawa, mai.

49. Gallant, «Les communautés francophones en milieu minoritaire et les immigrants», *op. cit.*

50. Gallant, «Représentations de la francophonie locale chez les jeunes», *op.cit.*

qui n'est pas surprenant vu que les immigrants ne constituent que 1,5 % de la population francophone dans cette province⁵¹ –, plusieurs organismes se situent autour de 10 % à 20 %. Mais, chez plusieurs autres, environ le tiers des employés sont originaires d'un pays autre que le Canada, ce qui est nettement au-dessus de leur proportion dans la population francophone générale.

Deux grandes interprétations de cette surreprésentation peuvent être avancées. Premièrement, l'explication peut se trouver du côté des immigrants. Ainsi, d'une part, il est possible que les immigrants ayant postulé pour ces postes aient été plus qualifiés que les autres candidats, par exemple parce qu'ils n'ont pas pu se trouver d'autre poste à la hauteur de leurs qualifications en raison du problème de reconnaissance des compétences acquises à l'étranger. D'autre part, il se peut que davantage d'immigrants aient posé leur candidature à ces emplois, voyant là une occasion d'étendre leur réseau social et de s'investir dans la communauté locale en y apportant leur contribution. Deuxièmement, il peut s'agir de l'effet d'un effort délibéré de la part des organismes pour employer des immigrants, ce qui peut relever de trois logiques. Tout d'abord, le but pourrait justement être de leur fournir une occasion de fréquenter les institutions de la communauté afin de mieux s'y intégrer, ou encore pour qu'ils obtiennent une expérience canadienne grâce à un premier emploi. Mais il peut aussi s'agir d'un choix davantage stratégique de la part de ces organismes. Par exemple, les organismes pourraient souhaiter mettre de l'avant – quoique discrètement puisqu'il s'agit d'employés – une conception inclusive de la francophonie locale (comme nous l'étudions dans cet article). En ce sens, il s'agirait alors d'un effort délibéré de *montrer* la diversité, d'associer le geste à la parole. Enfin, les organismes pourraient aussi employer davantage d'immigrants dans l'espoir de tirer profit de leur connaissance intime de l'expérience migratoire et du processus d'établissement au Canada, afin de les placer en charge du dossier de l'immigration.

Justement, de nombreux employés immigrants semblent être affectés au dossier de l'immigration.

C'est le cas de 12 des 33 immigrants employés des organismes (36 %). Il y aurait peut-être dans cette stratégie un reflet de l'idée susmentionnée de Jane Mansbridge, comme quoi les « expériences communément partagées » justifient la représentation par des personnes semblables (bien plus que des identités essentialisées). Il

51. Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), 2004, *Profil de la communauté acadienne et francophone de l'Île-du-Prince-Édouard*, Ottawa.

est logique en effet de penser qu'un immigrant puisse être plus sensible qu'un non-immigrant aux difficultés soulevées par l'accueil, l'intégration, etc.

En somme, la disparité régionale au niveau de la représentation politique semble suivre la trajectoire des représentations de soi identifiées dans la première partie des résultats : les organismes de l'Atlantique perçoivent encore l'immigration comme un projet, ce qui se justifie par les données démographiques, qui, elles, se traduisent par une faible présence immigrante dans la plupart des organismes ; en Ontario, le discours est très inclusif et l'organisme place délibérément des représentants issus de l'immigration au sein de son conseil d'administration ; dans les Prairies, le discours est en train de devenir inclusif, même s'il souligne encore la différence ethnoculturelle, et cela se traduit par une certaine présence d'immigrants dans les organismes (en particulier dans la Société franco-manitobaine, qui travaille la question de l'immigration depuis plus longtemps que les autres) ; et finalement, en Colombie-Britannique, la présence immigrante est devenue une telle évidence qu'elle n'est plus saillante dans le discours, alors que de nombreux immigrants figurent dans les rangs de l'organisme provincial.

DISCUSSION

Les représentations de soi et la représentation politique sont donc reliées, mais il n'est pas clair si l'une doit nécessairement précéder l'autre, et les données présentées ici ne permettent pas cette analyse diachronique. Il est possible que l'augmentation de la représentation politique fasse suite au changement dans les représentations de soi. Ou bien, au contraire, il est envisageable que les organismes mettent de l'avant des immigrants en leur sein pour les faire accepter comme faisant partie du « nous ». Toutefois, même dans le cas d'un tel effort délibéré, il s'agirait déjà d'un changement dans la perception qu'ont les organismes de « qui » ils cherchent à représenter, même si ce changement serait peut-être opéré à des fins stratégiques. En ce sens, la question est moins de savoir laquelle, de la représentation de soi inclusive ou de la représentation politique des immigrants, précède l'autre – mes données suggèrent que les deux tendent probablement à se modifier ensemble.

Une question importante qui demeure ouverte sera plutôt de déterminer les rapports entre ces deux représentations et les représentations sociales populaires de l'inclusion des immigrants au sein de la francophonie locale. En somme, la composition et le discours des organismes sont-ils le reflet des représentations sociales qui ont cours dans la population, ou bien en sont-ils le moteur de

changement? Les deux scénarios semblent possibles. D'un côté, nous avons vu que la nature du discours sur l'immigration ainsi que la présence immigrante au sein des organismes sont un reflet de la démographie. D'un autre côté, là où la population immigrante est rare, comme c'est le cas en Atlantique, les organismes peuvent tenter d'inculquer à leurs ressortissants des représentations de soi inclusives, afin de préparer le terrain pour l'immigration qu'ils souhaitent par ailleurs développer pour des raisons stratégiques de développement démographique, économique et communautaire.

Or, tant que les immigrants dans les organismes restent confinés au personnel, plutôt que d'être visibles dans les bureaux de direction, ces efforts restent limités dans leur impact sur les représentations de la population. En ce sens, ils sont tout aussi discrets que les statuts officiels des organismes, qui prônent depuis longtemps des critères inclusifs pour leur *membership*⁵², sans que cela soit nécessairement perçu comme tel par la population locale. En outre, l'élection récente d'un Acadien d'origine québécoise à la tête de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, conjuguée au siège réservé à un immigrant au sein du conseil d'administration, signale peut-être un vent de changement au sein de cet organisme, qui pourrait avoir des répercussions sur les représentations populaires de la nature même de ce qu'est un «Acadien».

CONCLUSION

En somme, dans la mesure de leurs capacités démographiques, à peu près tous les organismes semblent engagés sur la voie de l'inclusion des immigrants dans la vie politique des communautés francophones en milieu minoritaire. Certes, la rétention des immigrants dans ces régions ne dépend évidemment pas uniquement de leur inclusion dans les organismes politiques de la minorité; il faut aussi qu'ils puissent intégrer le marché de l'emploi ainsi qu'être accueillis par la population locale dans son ensemble. Ce premier facteur – pourtant un élément clé de la rétention sans lequel on assiste à une migration secondaire vers d'autres lieux⁵³ – est en grande partie indépendant du travail des organismes; ceux-ci peuvent faire l'arrimage entre les nouveaux arrivants et des employeurs qui ont des postes disponibles, mais ils peuvent difficilement susciter de la création d'emploi en dehors de leurs

52. Nicole Gallant, 2005, «Choix et défis de l'assemblée délibérante: quelle représentation? quelle légitimité? quelle reconnaissance?», *Égalité*, n° 51, p. 241-258.

53. Gallant et Fournier, *Profil qualitatif des immigrants francophones du Canada Atlantique*, *op.cit.*

propres rangs. En revanche, l'accueil de la population locale est un de leurs principaux chevaux de bataille, justement par la sensibilisation ainsi que la transformation des représentations de la francophonie et des attitudes face à la diversité. Dans ce contexte, la façon dont les organismes parlent d'immigration et le rôle qu'ils confèrent aux immigrants qui œuvrent en leur sein sont des modèles importants qui contribuent à façonner les représentations populaires de l'immigration.

Ce rôle est délicat. D'un côté, leur volonté de mettre à profit l'expérience de migrant des nouveaux arrivants incite à les placer à la tête des dossiers d'immigration. Mais, de l'autre, le fait de confiner les immigrants dans ce type de rôle risque de suggérer à la population locale l'image que l'immigration est une affaire d'immigrants. En effet, pour que les nouveaux arrivants soient perçus comme une partie intégrante « normale » de l'organisme représentatif (plutôt que d'être là seulement pour s'occuper d'immigration), il est important qu'il continue d'y avoir des immigrants porteurs d'autres dossiers dans les organismes. Parallèlement, les organismes se doivent de continuer à adopter un discours inclusif qui, lui, ne soit pas spécialement porté par des immigrants, mais plutôt par des locaux. En somme, le jeu semble complexe entre, d'une part, les représentations populaires et, d'autre part, les représentations de soi et la représentation politique au sein des organismes qui se disent représentatifs de cette population ou qui souhaitent être les représentants de cette population.